

JIB

65^e ÉDITION

JOURNÉES DE L'INNOVATION EN BIOLOGIE

LA BIOLOGIE AU SERVICE
DU PROGRÈS MÉDICAL

DOSSIER DE PARTENARIAT 2022

1-2
DÉCEMBRE
2022 | PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
FRANCE

WWW.JIB-INNOVATION.COM

PLANIFIEZ VOTRE VENUE

MARS 2022

- Présentation du programme préliminaire V1

MAI 2022

- Ouverture de l'inscription aux Trophées de biologie médicale

JUIN 2022

- Ouverture de la soumission des résumés
- Envoi du guide technique
- Présentation du programme préliminaire V2

SEPTEMBRE 2022

- Clôture de la soumission des abstracts
- Date limite de réservation de stand : **31 sept.**

OCTOBRE 2022

- Date limite de réservation d'un atelier et/ou symposium : **20 octobre**

Les stands, les salles et les créneaux horaires sont attribués par ordre d'arrivée selon le principe « *first come, first served* »..

OCTOBRE 2022

- Réception du programme préliminaire des ateliers ou symposia organisés par les partenaires : **20 octobre**

NOVEMBRE 2022

- Date limite d'envoi des contenus finales des sessions et ateliers/symposia partenaires : **2 novembre**
- Date limite de réservation d'une session dans l'Agoratech : **8 novembre**
- Présentation du programme final
- Clôture de la soumission des trophées

DÉCEMBRE 2022

- Montage de l'exposition : **30 novembre**
- 65^{èmes} Journées de l'Innovation en Biologie : **1 – 2 déc.**
- Démontage de l'exposition : **2 déc. à partir de 18h00**

PARTENARIAT SUR MESURE

Nous sommes à votre écoute de vos objectifs de marque pour vous accompagner et vous permettre de bénéficier d'une visibilité sur mesure et innovante auprès de vos participants. Devis sur demande. **Contactez-nous sur jib@overcome.fr**



@JIB_Biology



Jib_innovation



JIB Journées de l'innovation en biologie



JIB Journées de l'innovation en biologie

VOTRE CONTACT

OVERCOME

Tél. : 01.40.88.97.97
E-mail : jib@overcome.fr
www.jib-innovation.fr

ÉCRIVEZ LA BIOLOGIE MÉDICALE DE DEMAIN



Depuis 66 ans, les Journées d'Innovation en Biologie (JIB) fédèrent la communauté d'innovation de la biologie médicale, les acteurs qui comptent et ceux qui veulent marquer l'histoire de la discipline. Tous unissent leur force. Le milieu universitaire, les acteurs de santé territoriaux, l'industrie du diagnostic et du soin se regroupent pour partager l'état de l'art, leurs connaissances, les meilleures pratiques et les dernières réglementations et technologies de pointe pour une prise en charge des patients individualisée ou de masse.

La pandémie de la Covid 19 a plus que jamais montré le rôle pivot du biologiste médical pour accompagner le déploiement d'une politique de santé grâce à sa structuration ville / hôpital, son organisation territoriale, son expertise et ses équipements techniques.

Cette situation est l'occasion de redonner aux biologistes médicaux leur juste place au sein du système de santé en acteur de prévention, en élargissant le périmètre d'actions des LBM tout en sécurisant l'avenir du métier.

Au cœur de l'actualité sanitaire, les biologistes médicaux ont l'occasion de partager leurs idées, leurs innovations et leurs expériences grâce à l'énergie collective des JIB.

Cet événement ouvre les portes de l'action pour encourager les dirigeants et les instances de santé à transformer les défis sanitaires en opportunité et façonner le visage de la biologie médicale de demain.

RETOUR SUR LES JIB 2021 :

- **+ de 1800 présents** à Paris
40% Libéraux, 37% Hospitaliers, 23% mixte et autres exercices
33% Pharmaciens, 23% Médecins, 7% Techniciens, 6% Ingénieurs, 19% autres professions
- **+ de 850 visiteurs uniques connectés** sur la plateforme les 1er et 2 décembre 2021
- **60 sessions scientifiques** avec entre autres la présence du Ministre de la Santé et des Solidarités, Olivier Véran, du Ministre chargé des PME, Alain Griset, ainsi que Thomas Fatome, Jean-François Delfraissy et Alain Fischer...
- **4 prix décernés** durant les « Trophées de l'Innovation »

MONTREZ, CIBLEZ, CONNECTEZ

Date limite de réservation de stand : **31 JUILLET 2022**
Réservation d'une surface **minimum de 9 m²**

STAND NU

580 € HT/m²

- Traçage au sol du stand
- Gardiennage des zones publiques de l'exposition à l'exclusion des surfaces des stands qui restent sous la responsabilité des exposants
- Logo sur tous les supports de communication des JIB 2022

STAND ÉQUIPÉ

855 € HT/m²

- Montage /démontage du matériel
- Structures, cloisons, moquette aiguilletée, rail de 3 spots
- Enseigne au nom écrit du partenaire, mobilier de base (1 table, 2 chaises, 1 comptoir, 1 étagère), nettoyage journalier du stand
- Logo sur tous les supports de communication des JIB 2022

** Possibilité de réserver un équivalent digital (voir page 10)

STAND INNOVATION START UP 6m²

2 000 € HT

Dédié aux sociétés de moins de 3 ans d'existence, avec un CA inférieur à 700 000 euros

- Un comptoir et 2 tabourets, moquette, 2 spots, 1 boîtier électrique partagé
- Panneau de fond avec enseigne

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR STAND

- Lecteur de badge : Gestion dématérialisée des leads. **450 € HT**
- Lunch box pour vos équipes sur stand **21,50 € HT**
- Pastilles vidéos « en direct des stands » **5 000 € HT**

** Possibilité de réserver un équivalent digital (voir page 7)

SALLE DE RÉUNION

1000 € HT / par jour (max. 2 jrs)

Valable uniquement couplé à une participation aux JIB 2022

A usage exclusif pour des RDV d'affaires personnalisés – pas d'installation de machine

- Salle qui ferme à clé avec un pass, tables et chaises selon configuration choisie

HOSPITALITY SUITE

50 000 € HT

- Espace de 100m² modulable pour 2 jours
- Logo présent sur tous les supports de communication
- Signalétique haute dans les espaces d'exposition et dans votre espace privatisé
- Présentation de votre espace sur plan : programme, l'application mobile

DOTATION BADGES EXPOSANTS

6 à 18m²

4 badges

19 à 40m²

12 badges

41 à 61m²

20 badges

61 à 80m²

25 badges

+80m²

30 badges

4 badges

supplémentaires attribués par atelier ou symposium organisé

Badges exposant supplémentaire
150 € HT

PRESTATIONS A COMMANDER AUPRÈS DE VIPARIS

Boîtier électrique, connexion internet, mobilier supplémentaire, traiteur, hôtesse,...

ENGAGEZ VOTRE MARQUE & PRÉSENTEZ LES TENDANCES

Synoptique sessions parrainées & pitch innovations Jeudi 01 et vendredi 02 décembre 2022

	SALLE PASSY 165 places	Salle 152 / 153 165 places	Salle 151 100 places	Salle de 50 places
10h15 11h00			ATELIER	PITCH INNOVATION
11h30 12h15			ATELIER	PITCH INNOVATION
12h15 13h00			ATELIER	PITCH INNOVATION
13h00 14h15	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	ATELIER	PITCH INNOVATION
14h15 15h00			ATELIER	PITCH INNOVATION
15h00 15h45			ATELIER	PITCH INNOVATION
16h15 17h00			ATELIER	PITCH INNOVATION*
17h15 18h00			ATELIER*	PITCH INNOVATION*

*Créneau horaire disponible uniquement le jeudi 1er décembre

Prenez la parole sur des créneaux dédiés pour présenter vos innovations, développement de produits et services. Durant vos sessions, vous êtes libre de traiter les sujets que vous souhaitez porter et de choisir vos intervenants. Présentation du programme de votre session sur le programme final remis aux participants et le programme en ligne.

- **20 OCTOBRE 2022** - Date limite de réservation d'une session
- **20 OCTOBRE 2022** - Date limite de transmission du programme préliminaire (titre, les noms, prénom, ville, affiliation des modérateurs et intervenants)
- **2 NOVEMBRE 2022** - Date limite de transmission du programme final (titre, les noms, prénom, ville, affiliation des modérateurs et intervenants) et résumé de 10 lignes de la session

ATELIER

Atelier de 45 minutes dans une salle de 100 places

8 000 € HT

SYMPOSIUM

Conférence scientifique d'1h15 à 1h30 sur un sujet de votre choix :

- dans une salle de 165 places
- dans une salle de 325 places

18 000 € HT

24 000 € HT

PITCH INNOVATION - 15 minutes

Présentation d'un produit/ d'un service innovant ou discussion interactive.

Le programme des sessions est libre mais doit être élaboré impérativement en collaboration avec un responsable scientifique. Salle de 40 personnes.

3 000 € HT

PARRAINAGE D'UNE SESSION DU PROGRAMME

Possibilité de soutenir financièrement la construction de sessions scientifiques élaborées par le comité scientifique du congrès, avec un membre de votre entreprise dans le panel de discussion.

Ce soutien sera visible dans les supports du programme mention «...avec le soutien institutionnel de ...+ logo sponsor ».

10 000 € HT

RÉALISER UNE SYNCHROSLIDE DE VOTRE CONFÉRENCE

2 800 € HT

RÉALISER UNE INTERVIEW SCIENTIFIQUE DE VOTRE EXPERT

2 000 € HT

- Captation vidéo 1 plan serré orateur + 1 plan large sur la présentation PPT
- Remise d'un fichier vidéo HD MP4

PRESTATIONS COMPRISES

- Salle avec équipement audiovisuel (écran, pupitre avec micro et ordinateur, micro sur pied dans les allées)
- 1 table orateur,
- 1 hôtesse,
- Remise du fichier des coordonnées de participants à votre session en post-congrès

Chaque partenaire prend en charge ses intervenants et apporte son matériel de démonstration.

DONNEZ DE LA VISIBILITÉ À VOS ACTIONS

EMAILING DE PRÉSENTATION DE VOTRE INTERVENTION

2 500 € HT

Envoi à une base de données ciblée de préinscrits au congrès : 2 500 contacts environ, 1 mois avant).
Transmission d'un fichier HTML

BANNIÈRE PUBLICITAIRE

3 000 € HT

Sur la page de présentation des symposia, ateliers et pitch innovation de partenaires.

Mise en ligne de la bannière de la date de réception jusqu'à fin novembre 2022

- 3 bannières publicitaires seront visibles en alternance sur le site
- 728 pixels de largeur, sur 90 pixels de hauteur, en quadrichromie

SONDAGE DURANT VOTRE SESSION

2 500 € HT

L'application du congrès permet de réaliser des séances interactives : voter ou poser des questions lors de la conférence.

- Couverture Wifi dans la salle et ordinateur dédié
- Paramétrage dans le back office de votre sondage et formation du modérateur et assistance technique
- 1 push pour annoncer votre session en mode interactif et statistiques de participation post-session

REPORTAGE VIDÉO « EN DIRECT DES STANDS »

5 000 € HT

- Reportage vidéo d'1 minute pour parler de votre actualité et des informations que l'on peut retrouver sur votre stand
- Envoi un emailing sur notre base de données par 3 vidéos « en direct des stands » pour inviter les participants à visiter votre stand – 1 emailing par jour de congrès (jeudi et vendredi)
- Relai sur le compte twitter, diffusion sur l'espace d'exposition
- Logo sur tous les visuels du congrès
- Disponibilité du contenu pendant 6 mois après le congrès

ANNONCE PRESSE DANS LE PROGRAMME FINAL

Publicité de votre choix : programme de symposium, atelier ou Agoratech, publicité institutionnelle ou produit, ou logo... Format : 148*210 mm avec 5 mm de fonds perdus

Deadline de remise des éléments : 1^{er} novembre 2022

- 4^e de couverture
- 3^e de couverture
- 2^e de couverture
- Page intérieure

6 000 € HT

3 500 € HT

5 000 € HT

2 000 € HT

LE QUOTIDIEN DES JIB

10 000 € HT

Bannière publicitaire en 1^{ère} page dans le seul document pouvant être distribué dans les allées du salon.

COMMUNICATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DU CONGRÈS

- Diffusion d'un post fourni (Twitter ou LinkedIn)
- Campagne 3 mois un post par semaine

150 € HT

5 000 € HT

CAPTEZ L'ATTENTION SUR PLACE

GOODIES (marquage JIB + logo partenaire et / ou fourniture des goodies)

- Sacoche des JIB 7 000 € HT
- Blocs-notes 3 000 € HT
- Stylos 7 000 € HT
- Cordons de badge 3 000 € HT

PACK WIFI + MOT DE PASSE

8 000 € HT

Votre logo sur la page d'accueil de la connexion WiFi du congrès, avec le message

« Votre connexion WiFi vous est offerte par... + votre logo ».

Le nom de votre société est le mot de passe d'accès au réseau Wifi (8 caractères minimum et 15 maximum).

ESPACE DE VIDÉO-TRANSMISSION

6 000 € HT

Parrainage des deux espaces situés au sein de l'exposition permettant la retransmission vidéo de la session dans l'espace d'exposition.

Affichage de votre logo sur les espaces de vidéo-retransmission.

Possibilité de disposer un kakémono avec votre publicité (réalisé par vos soins) sur cet espace.

MISE À DISPOSITION D'UN DOCUMENT À L'ACCUEIL DU CONGRÈS ET DANS LA E-SACOCHE

2 000 € HT

ESPACE CHARGEMENT MOBILE

5 000 € HT

BORNES DE E-POSTERS

8 000 € HT

Installation de 3 bornes digitales dont une sur votre stand. Valorisation de votre logo sur les bornes ou les e-posters.

PUBLICITÉS À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE DU CONGRÈS

8 000 € HT

- Publicité sur les portes d'entrée et de sortie
- Publicité sur les rampes d'escalator
- Publicité vitre intérieure ou extérieure côté escalator

Affichage les 1 et 1 décembre 2022. Espace colorimétrique CMJN PDF HD

1/5^{ème} maximum Fond perdu 10mm autour du visuel

Éviter repère de montage ou impression

Fichier à fournir, pose et dépose par le Palais des Congrès.



AUGMENTEZ VOTRE IMPACT GRÂCE AU DIGITAL



SITE INTERNET

www.jib-innovation.com présente tout au long de l'année des Informations utiles sur le Congrès. Bénéficiez de l'audience du site internet pour vous associer à l'actualité du salon.

VIDÉO PUBLICITAIRE DIFFUSÉE AVANT LES REPLAYS

2 500 € HT

- Courte vidéo (10-20 secondes) démarrée avant le lancement de la session en replay, peut inclure un lien
- Les replays sont disponibles sur le site jib-innovation.com 1 mois après la fin du congrès.

PUBLI-RÉDACTIONNEL

5 000 € HT

- Espace privilégié sur la home page du site et relais dans l'onglet actualités
- Texte (700 signes maximum) + image + lien renvoyant vers la page de votre choix

APPLICATION MOBILE

L'application des JIB permet aux visiteurs et aux exposants de recevoir, en temps réel, les informations relatives au salon (événements, emplacements des stands, fiches exposants, conférences, ...).

INTERSTITIEL

6 500 € HT

- Votre publicité en plein écran à chaque lancement de l'application.
- Un push par journée d'ouverture du congrès (contenu et horaires à valider par l'organisateur).
- Votre fiche exposant en tête de liste dans l'application (en dépit de l'ordre alphabétique).

VIDÉO BEST-OF DU CONGRÈS

15 000 € HT / vidéo

3 vidéos maximum prévues sur des sujets dédiés sur l'ensemble du congrès

- Partenaire officiel d'un des best-of du congrès
- Montage à partir des replays des sessions scientifiques du congrès (envoi par emailing)

PLATEFORME CONNECTÉE

La plateforme permet aux participants de toute la région et au-delà d'accéder au contenu de la conférence par le biais de flux audio et vidéo en direct, de transcriptions en direct et de tchat.

PARRAINAGE OFFICIEL DE LA PLATEFORME

20 000 € HT

- Partenaire officiel, affichage de votre partenariat sur toutes les pages de la plateforme
- avec redirection vers le lien de votre choix
- Espace entièrement dédié et personnalisable, accessible depuis la page d'accueil de la plateforme
- Mention du parrainage sur le programme du congrès et sur les slides d'intersession

PAGE DÉDIÉE STANDARD

2 500 € HT

- Formulaire de contact, intégration de 1 vidéo + 4 documents téléchargeables
- Tchat textuel et vidéo avec les participants
- Liens vers vos réseaux sociaux + votre site internet
- Disponibilité du contenu pendant 6 mois après le congrès

PAGE DÉDIÉE PREMIUM

5 000 € HT

- Formulaire de contact, intégration de 2 vidéos + 6 documents téléchargeables
- Tchat textuel et vidéo avec les participants
- Liens vers vos réseaux sociaux + votre site internet
- Salle de visioconférence privée reliée à votre page (lien de visioconférence à fournir)
- 1 message pop-up inclus
- Disponibilité du contenu pendant 6 mois après le congrès

SALLE DE RÉUNION CONNECTÉE

2 500 € HT

BANNIÈRE ACCUEIL

4 000 € HT

- Intégration d'une bannière en carrousel dans l'accueil
- Bannière cliquable redirigé vers le lien de votre choix.

BANNIÈRE ESPACE DE CONFÉRENCE

3 000 € HT

- Intégration d'une bannière publicitaire sur la plateforme visible dans l'espace conférence
- Bannière cliquable redirigé vers le lien de votre choix

INTERSESSION SPONSORISÉE

2 500 € HT

- Courte vidéo publicitaire intégrée avant le début d'une session

NOTIFICATION PUSH SUR LA PLATEFORME

2 500 € HT

- Programmation publicitaire pendant les JIB pour annoncer vos sessions ou animations
- 120 caractères maximum espace compris
- Message cliquable redirigé vers le lien de votre choix.

** En complément de votre stand physique, réservez à tarif préférentiel votre page dédiée :

- Startup : 500 € HT
- Standard : 1000 € HT
- Premium : 1500 € HT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIAT

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Une attention particulière doit être portée aux clauses et conditions générales de partenariat. Les partenaires s’engagent formellement à respecter l’ensemble des règlements et consignes de la manifestation et toutes les dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l’intérêt de la manifestation par l’organisateur. A cet égard, la signature du formulaire de partenariat implique l’acceptation pure et simple tant des présentes conditions générales de partenariat que du règlement de la manifestation auxquels les partenaires déclarent irrévocablement et définitivement adhérer. Suivant les évolutions et les restrictions liées à la crise sanitaire actuelle ou future, les JIB, pourrait être amené à envisager la tenue du congrès en version numérique.

Les Conférences, les Ateliers, les Stands ainsi que toutes prestations engagées auprès du congrès seront alors organisées en distanciel grâce à des supports digitaux.

2. NON RESPECT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIAT ET/OU DU RÉGLEMENTDE LA MANIFESTATION

Toute infraction aux présentes conditions générales de partenariat et/ou au règlement de la manifestation pourra entraîner l’exclusion immédiate,

temporaire ou définitive du partenaire ceci au seul choix de l’organisateur et sans aucune indemnité quelconque dudit organisateur, notamment relative au remboursement des sommes versées, toutes sommes versées demeurant définitivement acquises au profit de l’organisateur et sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre lui par ce dernier contre le partenaire n’ayant pas respecté les présentes conditions générales de partenariat et/ou le règlement de la manifestation.

3. LOCATION ET ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS DE STAND

L’attribution des emplacements des stands sera faite par l’organisateur qui seul décidera sans recours possible de ladite attribution qui, dans la mesure du possible sera toutefois traitée dans l’ordre de réception des demandes.

Les demandes de partenariat doivent être faites par écrit via le formulaire de réservation, accompagné du règlement (50 %) afin d’assurer la réservation de l’emplacement souhaité et/ou des autres formes de partenariat.

A réception complète à la fois du formulaire de réservation et du paiement sus visé, l’emplacement et/ou les autres formes de partenariat seront confirmés et une facture finale du solde dû sera envoyée par courrier. Il convient d’indiquer deux choix d’emplacement de stand sur le formulaire de réservation étant donné que ces choix ne sont qu’indicatif, la décision d’attribution n’appartenant, en définitive et sans recours possible au seul organisateur.

L’acompte ne sera intégralement remboursé que dans les cas limitatifs suivants : l’espace d’exposition est d’ores et déjà vendu en totalité à d’autres partenaires au moment de la réservation initiale ou les formes de partenariat sont engagées en totalité ou en exclusivité auprès d’autres partenaires au moment de la réservation initiée.

4. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

50 % à la signature du contrat / ou du formulaire de partenariat comme rappelé à l’article 3 ci-dessus. La facture finale devra être réglée à bonne date, aucun délai dans le règlement ne pourra être accordé. Tous les règlements doivent être effectués par chèque ou virement bancaire. Les frais bancaires éventuels sont à la charge du débiteur et doivent être payés à l’avance dans les mêmes conditions et en même temps que la facture à laquelle ils ont trait. Le solde sera exigible avant le 1^{er} août 2022. Au-delà de cette date, une majoration de 5 % sera appliquée sur le montant dû. Toute annulation après le 1^{er} août ne sera pas remboursée.

Dans le cas où le règlement de la facture et/ou des frais ne seraient pas honorés dans leur totalité à bonne date, l’organisateur se réserve le droit d’annuler tout engagement visant ou non la présente manifestation et l’ensemble des règlements effectués, le solde des factures non réglées par le partenaire en cause demeurant par ailleurs redevable du solde de l’ensemble de ces factures.

Veillez noter que tous les frais de partenariat quels qu’ils soient sont soumis à la TVA au taux annuel en vigueur à savoir à la date de rédaction des présentes au taux de 20 %. Toutes hausses de ladite TVA ainsi que toutes nouvelles taxes et/ou toutes nouvelles impositions de quelque sorte que ce soit ajoutées à quelques parties que ce soient du contrat de partenariat seront assumés et réglés dans leur totalité par le partenaire au terme de la facture initiale et/ou d'une facture complémentaire, reprenant le montant exact desdites augmentations de TVA et/ou taxes et/ou impositions, adressée par l’organisateur.

5. POLITIQUE D’ANNULATION

La notification de l’annulation ou modification de la taille du stand et / ou d’autres formes de partenariat doit être faite par écrit à l’organisateur, toute annulation et/ou modification étant soumise par ailleurs aux pénalités et frais ci-après exposés :

- 20 % du montant du contrat de partenariat sera dû si l’annulation et/ou modification est faite plus de 12 mois avant le Congrès, un remboursement pouvant être effectué pour tout règlement payé au-delà de ce montant.
- 50 % du montant du contrat de partenariat sera dû si l’annulation et/ou modification est faite entre 7 et 4 mois avant le Congrès.
- 100 % du montant du contrat de partenariat sera dû si l’annulation et/ou modification est faite moins de 3 mois avant le Congrès.

6. MODIFICATION DES EMPLACEMENTS DES STANDS

L’organisateur se réserve le droit, s’il le juge nécessaire et de sa seule initiative et décision, de modifier à tout moment l’implantation de l’exposition et notamment l’emplacement des stands.

7. DÉFAUT D’OCCUPATION

L’emplacement doit être pris en charge par le partenaire au plus tard avant la date et l’heure spécifiées par l’organisateur par l’intermédiaire du dossier technique. Si le partenaire ne respecte pas la date et le délai, l’organisateur est autorisé à reprendre l’emplacement, sans compensation ni remboursement d’aucune sorte, et sans préjudice des poursuites qui pourraient être diligentées par ce dernier en réparation de tous dommages causés de ce fait, notamment à la réputation et à la bonne tenue de la manifestation obérée par un espace dédié demeuré vide.

8. MONTAGE, DÉMONTAGE ET DURÉE DE L’EXPOSITION

L’emplacement du partenaire devra, strictement préalablement à l’ouverture de la manifestation avoir été terminé d’être monté et aménagé par le partenaire. Le matériel en exposition ne pourra pas être déplacé pendant la manifestation sans l’accord écrit préalable de l’organisateur.

Les partenaires doivent s’assurer d’une présence permanente et continue sur leur stand, ceci pendant l’intégralité des heures d’ouverture

de la totalité de la manifestation. En aucun cas, le démontage du stand ne peut être autorisé avant la fin de la manifestation.

L’enlèvement de la structure du stand et de son contenu ne pourra être effectué qu’à la date et pendant les horaires spécifiés par l’organisateur et dédiés à cette tâche. Il est interdit au partenaire de placer un quelconque objet en dehors du stand et/ou d’excéder de quelque sorte que se soit les dimensions et/ou les hauteurs autorisées, ainsi qu’exposer et/ou faire de la publicité en dehors des stands sans l’accord préalable écrit de l’organisateur. Le partenaire doit respecter l’intégralité des règles de sûreté, de sécurité et d’incendie du site.

Le partenaire doit se conformer à toutes les règles du pays d’accueil relatives à l’ensemble de ces actions, et notamment celles de communication et de publicité et d’utilisation d’outils de marketing - à la fois verbaux et écrits - de même que le matériel exposé doit être conforme à la législation en vigueur et aux règles éthiques de l’industrie.

9. INTERDICTION DE CESSION OU DE SOUS-LOCATION

Sans accord écrit préalable de l’organisateur, les partenaires ne sont pas autorisés à sous-louer, partager ou transférer leur stand.

10. ASSURANCE

L’organisateur a souscrit à une assurance générale pour la globalité de l’événement qui inclut la responsabilité civile.

Un gardiennage général de nuit peut être prévu en dehors des heures d’ouverture de la manifestation. Cependant chaque partenaire doit souscrire une assurance pour couvrir les risques de vol ou de dégradation de son matériel dont il demeurera seul responsable. L’organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas de dommage corporel, perte ou vol d’effets personnels appartenant aux participants pendant le Congrès.

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs et s’engage à souscrire toutes polices d’assurance nécessaires pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vol, dégâts, etc…), ainsi que les responsabilités civiles de l’ensemble de ses collaborateurs.

11. RESPONSABILITÉ

L’organisateur et le Palais des Congrès n’encourent aucune responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration pour le matériel et biens des partenaires, et ce quelque soit la cause de ces dommages ou détériorations, y compris notamment, et sans que cette liste ne puisse être jugée comme limitative du fait d’erreurs ou négligences de l’équipe du partenaire ou de ses fournisseurs. L’organisateur décline également toute responsabilité en cas de vol.

12. ANNULATION OU REPORT DE LA MANIFESTATION

L’organisateur se réserve à tout moment le droit de modifier de son seul fait la date d’ouverture ou la durée de la manifestation, comme de décider sa prolongation, son ajournement ou sa fermeture anticipée, sans que les partenaires puissent réclamer une quelconque indemnité à ce titre.

En outre, du fait de guerre, de mesures prises par les autorités locales ou gouvernementales, de crise sanitaire majeure, de grève, de feu ou en cas de force majeure, l’organisateur est contraint d’annuler ou de reporter le congrès, il n’y aura aucun remboursement des sommes d’ores et déjà versées par les partenaires au profit de l’organisateur notamment et sans que cette liste ne puisse être jugée comme limitative, location de stand et tous frais associés. Les sommes versées par les partenaires resteraient de plein droit acquises à l’organisateur sans que lesdits partenaires puissent exercer un quelconque recours à quelque titre que ce soit contre l’organisateur ni ne puissent réclamer une quelconque indemnité de quelque ordre que ce soit au titre de l’annulation ou du report intervenu.

13. DOSSIER TECHNIQUE

Un dossier technique sera envoyé au mois de mai 2022 à tous les partenaires. Ce manuel contiendra toutes les informations utiles : règlement de la manifestation, spécifications techniques et plans ainsi que les formulaires de commande du mobilier, des éléments de décoration et de tous les services annexes (téléphone, électricité, mobilier…).

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L’organisateur est seul titulaire et/ou habilité à l’utilisation des droits de propriété intellectuelle afférents à la manifestation (droits d’auteurs, marques, logo, etc…) en conséquence de quoi aucune utilisation ne pourra être faite par les partenaires.

15. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les personnes physiques dont les données auront été communiquées à l’organisateur par le partenaire, disposant d’un droit d’accès et de rectification des données personnelles les concernant. Pour cela il leur suffit d’en faire la demande à l’organisateur par écrit.

16. INTERDICTION DES MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Le partenaire s’engage à ne pas organiser quelque manifestation satellite, concurrente ou non et sous quelque forme que ce soit pendant la durée du Congrès sans en avoir auparavant obtenu l’accord express de l’organisateur.